



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 29/06/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 28 juin 2010
D - 20100312

Aujourd'hui Lundi 28 juin Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (présente à partir de 17h 55), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Dominique DUCASSOU, M. Jean Marc GAUZERE, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES,

Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2009. Approbation.

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux pour l'exercice 2009 ainsi que celui de la Régie des Sports et Loisirs présentés par le Maire, ont été arrêtés le 31 Janvier 2010. Concernant l'exercice 2009, ce compte administratif est présenté selon la nomenclature M14 pour le budget principal et selon la nomenclature M4 pour la Régie des Sports et Loisirs. Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération.

En outre, conformément aux instructions ministérielles en vigueur et notamment au décret du 27 Mars 1993 précisant les modalités d'application de la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les états suivants sont joints au Compte Administratif :

- Etats de la Dette,
- Etat des provisions,
- Etat des charges transférées,
- Détail des opérations pour compte de tiers,
- Variations du patrimoine entrées et sorties,
- Etat des emprunts garantis,
- Etat des contrats de crédit-bail,
- Etats des engagements donnés et reçus,
- Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions,
- Etat des recettes grevées d'affectation spéciale,
- Etat du personnel,
- Actions de formation des élus,
- Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier,
- Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune,
- Listes des établissements publics créés et des services individualisés dans un budget annexe,
- Bilans certifiés conformes du dernier exercice connu des organismes dans lesquels la commune détient une part du capital ou au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt ou versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme,

- Eléments essentiels des comptes administratifs afférents au dernier exercice connu des organismes de coopération dont est membre la commune,

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

- VU les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,
- VU le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

ARTICLE 1 :

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux ainsi que le compte annexe de la Régie des sports et loisirs, présentés par le Maire pour l'exercice 2009 sont approuvés.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

ARTICLE 2 :

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2009 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M14 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	105 829 087.17	350 807 573.41	456 636 660.58
DEPENSES	142 970 385.13	313 624 510.35	456 594 895.48
Résultat de Clôture	- 37 141 297.96	37 183 063.06	41 765.10

D'où il résulte un résultat brut de l'exercice de : 37 183 063.06 euros
 et un besoin de financement brut de la section d'investissement de : 37 141 297.96 euros
 L'excédent brut global s'élève à : 41 765.10 euros

Compte tenu des restes à réaliser suivants:

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	59 361 990.91		59 361 990.91
DEPENSES	56 408 333.15	2 753 358.41	59 161 691.56
Total	2 953 657.76	- 2 753 358.41	200 299.35

le résultat net de fonctionnement s'élève à : 34 429 704.65 euros
 (37 183 063.06 - 2 753 358.41)

et le besoin de financement net de la section d'investissement est de : 34 187 640.20 euros
 (37 141 297.96 - 2 953 657.76)

l'excédent net de clôture pour la Ville de Bordeaux s'élève à : 242 064.45 euros
 (34 429 704.65 - 34 187 640.20)

ARTICLE 3 :

La comptabilité M14 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2009 de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent :	32 481 713.60
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	4 701 349.46
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	37 183 063.06

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	279 396.08
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	déficit :	36 861 901.88
Résultat comptable cumulé	déficit :	37 141 297.96
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées		56 408 333.15
Recettes d'investissement restant à réaliser :		59 361 990.91
Solde des restes à réaliser :		2 953 657.76
Besoin réel de financement :		34 187 640.20

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement
(recettes budgétaires au compte 1068) 34 187 640.20 euros

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(ligne budgétaire 002 du budget 2009) soit : 2 995 422.86 euros
(37 183 063.06 - 34 187 640.20)
(Résultat brut – besoin réel de financement)

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats:

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de
	2 995 422.86	37 141 297.96	Fonctionnement capitalisé
			34 187 640.20

Les reports à inscrire en Décision Modificative 2010, sont les suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	59 361 990.91		59 361 990.91
DEPENSES	56 408 333.15	2 753 358.41	59 161 691.56
Total	2 983 657.76	- 2 753 358.41	200 299.35

ARTICLE 4 :

Les dépenses et les recettes de l'exercice 2009 du budget annexe « Régie des Sports et Loisirs » exécutées en comptabilité M4 sont arrêtées aux montants suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES	3 296 734.22	5 203 405.23	8 500 139.45
DEPENSES	3 080 807.44	5 071 316.68	8 152 124.12
Résultat de clôture	215 926.78	132 088.55	348 015.33

Compte tenu des restes à réaliser suivants :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	TOTAL
RECETTES			
DEPENSES	125 025.22		125 025.22
Total	- 125 025.22	0.00	- 125 025.22

L'excédent brut global s'élève à: 348 015.33 euros

L'excédent net de la section de fonctionnement s'élève à : 132 088.55 euros, la section de fonctionnement ne comportant pas de restes à réaliser.

L'excédent net de la section d'investissement est de : 90 901.56 euros
215 926.78 – 125 025.22)

L'excédent net de clôture pour le budget annexe Régie des Sports et Loisirs s'élève à :
222 990.11 euros (132 088.55 + 90 901.56)

ARTICLE 5 :

La comptabilité M4 prévoit que l'excédent de fonctionnement doit permettre de couvrir le besoin de financement net de la section d'investissement. Je vous propose d'affecter le résultat 2009 de la façon suivante :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter:

Résultat de l'exercice :	déficit :	4 345.63
Résultat reporté de l'exercice antérieur : (ligne 002 du C.A.)	excédent :	136 434.18
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	132 088.55

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	27 239.33
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	243 166.11
Résultat comptable cumulé	excédent :	215 926.78
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :		125 025.22
Recettes d'investissement restant à réaliser :		0.00
Solde des restes à réaliser :		- 125 025.22
Excédent réel de financement :		90 901.56

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Résultat excédentaire :

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement

Recettes budgétaires au compte 1068 : 0 euro

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(ligne budgétaire 002 du budget 2010) soit 132 088.55 euros

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R002 : excédent reporté 132 088.55		R001 : excédent reporté 215 926.78 R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé : 0

Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 juin 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

